



MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil de la Municipalité de Palmarolle a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

- Une demande de dérogation relative à l'immeuble situé au 73, 8^e Avenue Ouest à Palmarolle, visant :
 - la superficie de 146.9 m² du garage et la superficie de 18.8 m² du gazebo, pour un total de 165.7 m² alors que la superficie maximale total pour un garage privé et l'ensemble des dépendances est de 139.4 m² selon le règlement;
 - le mur côté Sud-Est du garage est à 0.72 m et le mur côté Sud-Ouest est à 0.93 m alors que les deux coins du garage auraient dû être à 1 m.
- L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera d'autoriser le maintien des bâtiments à leur emplacement actuel.

Le conseil municipal statuera sur ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 août 2020 à la grande salle du Centre municipal situé au 124, rue Principale, à Palmarolle. Toute personne intéressée à ces demandes peut se faire entendre par le conseil lors de cette séance.

DONNÉ À PALMAROLLE CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2020

VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE P. I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P. I.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE, SOUSSIGNÉE VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À AUTHIER, CERTIFIÉE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL, LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2020.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2020.

VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE P. I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P. I.

